swiss unihockey

COMMISSION DES ARBITRES (CA)

Arbitrage – administration 2017/18

Inscription des arbitres, planification de la formation,
prescriptions de contingent et informations

Sommaire

Introduction 3

Trouver des arbitres qui s'engagent pour plusieurs années – oui, mais comment ? 4

Nouveautés importantes pour la saison 2017/18 5
- Formation théorique pour la 1re et la 2e année d'arbitrage 5
- Formation continue pour les arbitres en fonction depuis une année 5
- Formation continue pour les arbitres expérimentés 5
- Prescriptions de contingent 5

Inscription des arbitres 6
- Nouveaux arbitres 6
- Arbitres de réserve [*backup*] (Grand/Petit terrain) 6
- Arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction (Grand/Petit terrain) 7
- Nouveaux observateurs Grand terrain / Petit terrain 7
- Nouveaux instructeurs 7

Inscription aux cours 8
- Nouveaux arbitres : cours de base Grand terrain et Petit terrain 8
- Arbitres déjà en fonction / arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction 9
- Changement entre Petit terrain et Grand terrain 10
- Observateurs / instructeurs 10

Changements de statut d'arbitre 11
- Formulaires 11
- Transferts 11
- Dispenses 11
- Démissions 11

Introduction

Chers responsables de club et responsables des arbitres

La nouvelle année vient à peine de commencer que l'association et les clubs doivent déjà s'atteler dans les grandes lignes à la planification de la prochaine saison.

Lors de celle-ci, un point important concerne le recrutement de nouveaux arbitres et la gestion des arbitres déjà en fonction, dans le but de garantir à l'avenir également un championnat solide et sans problèmes majeurs. Pour ce faire, il est essentiel d'assurer dans ce domaine une continuité et un développement durable. A cet effet, nous avons consigné à la page suivante quelques conseils qui pourraient vous servir de « fil rouge » et vous aider à définir de bons critères à appliquer lors de la recherche et du recrutement de nouveaux arbitres.

Vous trouverez également dans les pages suivantes des informations détaillées concernant tous les sujets administratifs importants dans l'arbitrage, que nous vous prions de bien vouloir lire attentivement. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Un grand merci à vous !

swiss unihockey

Carla Spielmann

Responsable des compétitions

Lukas Gyger

Chef de la CA

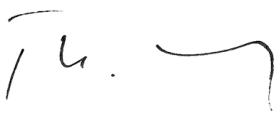

Thomas Erhard

Resp. formation des arbitres

Thomas Buntschu

Resp. formation des arbitres amateurs

Trouver des arbitres qui s'engagent pour plusieurs années – oui, mais comment ?

Nous avons malheureusement dû constater lors des années précédentes qu'un très grand nombre d'arbitres démissionnent après seulement une saison. Un changement significatif doit intervenir à long terme : les bons arbitres sont importants pour l'unihockey, mais ils ne poussent pas comme des champignons pendant la nuit.

Par conséquent, nous ne souhaitons pas simplement mettre la pression, mais vous soutenir également sur ce point dans le but de trouver des arbitres qui pourraient potentiellement s'engager pour plusieurs années. D'après notre expérience, en effet, il y a des raisons d'espérer une diminution du nombre de démissions de vos arbitres si vous accordez une attention particulière à quelques points :

Un arbitre est fortement mis à contribution du point de vue émotionnel sur le terrain. Il convient donc de rechercher des candidats qui sont émotionnellement solides. En général, pour des raisons psychologiques liées au développement, de jeunes candidats sont justement vite débordés par certaines situations du quotidien d'un arbitre, et décident de démissionner. De plus, beaucoup écartent alors la possibilité d'un éventuel retour à l'arbitrage, malgré leur potentiel. Un profil qui pourrait mieux convenir serait par exemple celui de membres expérimentés et de longue date désirant réduire leur activité au sein d'un club mais qui le soutiendraient encore volontiers d'une autre manière.

Un arbitre doit être capable d'assumer la direction du jeu. Toutes les connaissances des règles que peut acquérir un arbitre ne lui serviront à rien s'il ne parvient pas à les faire appliquer sur le terrain avec sa propre personnalité. Cette situation engendre de la frustration et en fin de compte une rapide démission. Nous vous conseillons donc d'accorder une attention particulière, lors de votre recherche, à la personnalité de votre candidat arbitre : idéalement, celui-ci devrait avoir un esprit de décision, une bonne communication et une forte capacité de persuasion. Il est déconseillé d'inscrire à un cours d'arbitre un candidat qui n'a simplement pas osé dire non.

Un arbitre, en tant que collaborateur volontaire, est seul en milieu étranger. Un arbitre, en particulier quand il est débutant, n'entend hélas que rarement un « merci, arbitre ! ». En outre, comme il doit officier en dehors de son propre club pour des raisons de neutralité, son engagement passe souvent inaperçu même pour son club. Pourtant, les collaborateurs volontaires ont besoin d'une certaine reconnaissance ! Même un membre de club dévoué risque de perdre sa motivation s'il ne se sent pas reconnu et donc de démissionner.

Le soutien est donc primordial ! Ainsi, en lieu et place de l'éternelle recherche de nouveaux arbitres, s'avérant souvent pénible, il vaut la peine d'aller voir de temps en temps un match d'un de ses arbitres déjà en fonction, de prendre le pouls et de le soutenir lorsqu'il rencontre des problèmes. Un arbitre qui a le sentiment d'être reconnu et compris, qui ne se sent pas délaissé, sera davantage motivé et moins enclin à la démission. Pour toutes ces raisons, l'engagement d'un responsable des arbitres a également fait ses preuves dans de nombreux clubs.

Nous sommes convaincus que, malgré l'obligation de remplir un contingent, un choix consciencieux de vos candidats arbitres sera grandement profitable à votre club à moyen terme, non seulement financièrement, mais aussi concernant l'investissement que vous fournissez ainsi que vos nerfs…

De plus, vous contribuerez ainsi à l'amélioration de la qualité des arbitres et par conséquent également au développement de notre sport.

Nouveautés importantes pour la saison 2017/18

Formation théorique pour la 1re et la 2e année d'arbitrage

La formation de base est organisée en deux groupes de niveaux différents, comme l'année précédente. Les arbitres passent un test préliminaire directement à leur arrivée aux cours et sont répartis dans les groupes sur la base des résultats de ce test, afin qu'ils suivent le cours correspondant.

Les arbitres qui ont suivi la saison dernière un cours de base « argent » devront suivre deux modules de plus lors du cours d'approfondissement. Ceux qui ont suivi l'année dernière un cours de base « or » rejoindront les autres au cours plus tard dans la journée. Cela devrait ainsi permettre de gommer la différence de niveau entre les deux groupes.

Les arbitres qui entament leur 3e saison suivent un cours théorique d'une demi-journée.

Formation continue pour les arbitres expérimentés

Cette année, des cours d'observation de match seront organisés. Ceux-ci auront lieu durant la première partie du championnat. Les arbitres en fonction depuis 3 ans ou plus recevront au mois de juin une lettre dans laquelle figureront les dates exactes, afin qu'ils puissent s'inscrire à ces cours.

Cours pratiques désormais pour TOUS les arbitres

Jusqu'à présent, les cours pratiques étaient destinés uniquement aux nouveaux arbitres. Désormais, les arbitres en fonction depuis plusieurs années auront également la possibilité de s'inscrire à un cours pratique sur une base volontaire. Ces cours ont lieu lors de tournois de préparation auxquels les arbitres peuvent officier dans des ligues appropriées. A cette occasion, les arbitres sont accompagnés par des formateurs expérimentés (entre autres des observateurs de ligues supérieures). Si vos arbitres participent à un tel cours, cela n'occasionnera aucuns frais supplémentaires pour votre club. Les arbitres intéressés peuvent s'y inscrire lors de leur cours théorique ou directement via http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/, dans la rubrique « Cours pratique ».

Prescriptions de contingent

Les prescriptions de contingent ne font l'objet d'aucune modification pour la saison à venir.
Les prescriptions de contingent figurant dans le Règlement des arbitres 2016/17, paragraphe 2, sont également valables pour la saison 2017/18.

Calcul du contingent des arbitres : http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/engagements/

Inscription des arbitres

Ci-après sont décrites les procédures d'inscription pour les différentes catégories d'arbitres.

Les responsables des arbitres des clubs sont tenus de s'assurer que leurs arbitres (également valable pour les arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction) s'inscrivent à temps aux cours correspondants, à savoir jusqu'au **31 mars 2017**. Des inscriptions faites en retard ne peuvent être prises en compte que sous réserve de places libres aux cours et contre versement d'une taxe de retard (amende).

Nouveaux arbitres

Les clubs inscrivent leurs nouveaux arbitres en ligne jusqu'au **31 mars 2017** au plus tard, via le portail : https://portal.swissunihockey.ch.

Une fois inscrits, les arbitres recevront par mail leurs données d'accès personnelles pour le portail. Les arbitres devront alors s'inscrire en ligne à un cours de base pour nouveaux arbitres jusqu'au **7 avril 2017** au plus tard.

IMPORTANT :

- L'inscription en ligne est valable et définitive.
- Le club doit conserver le formulaire d'inscription jusqu'à la démission de l'arbitre.
- Le club **ne doit plus** envoyer de formulaire signé ni de copie d'une pièce d'identité !
- L'identité de l'arbitre sera vérifiée lors du cours d'arbitres (se munir d'une pièce d'identité officielle).
- L'inscription d'un nouvel arbitre n'est valable que lorsque le candidat s'est inscrit à un cours et a complété les données de base sur le portail (https://portal.swissunihockey.ch), en remplissant tous les champs obligatoires.

Lors de l'inscription, veuillez prendre garde de pas saisir à nouveau les données d'une personne déjà enregistrée dans le système (par exemple en tant que joueur ou secrétaire de match). Dans ce cas, il faut impérativement reprendre les données de la personne déjà enregistrée.

Le grand avantage de l'inscription en ligne est la répartition des cours immédiate et définitive. Les arbitres savent dès qu'ils ont rempli leur inscription aux cours d'arbitres quelles dates ils doivent réserver pour leur formation.

Arbitres de réserve [*backup*] (Grand/Petit terrain)

Changement arbitre normal → arbitre de réserve
Les arbitres déjà en fonction qui souhaitent désormais devenir arbitres de réserve doivent, en plus de l'inscription en ligne aux cours, envoyer au secrétariat de swiss unihockey jusqu'au **31 mars 2017** une demande écrite, avec signature du président du club.

Conditions :

- **Seuls des arbitres déjà en fonction peuvent être inscrits comme arbitres de réserve**.
- La qualification minimale pour devenir arbitre de réserve est la suivante : **PT : R4 / GT : G4**

La directive détaillée concernant les arbitres de réserve se trouve à la fin du règlement des arbitres ; il s'agit de la directive RAD9 – Arbitres de réserve.

Arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction (Grand/Petit terrain)

Les arbitres de réserve déjà en fonction et qui n'ont pas donné leur démission doivent également s'inscrire en ligne à un cours d'arbitre de leur qualification jusqu'au **31 mars 2017**.

Changement arbitre de réserve → arbitre normal
Les arbitres de réserve déjà en fonction qui souhaitent (de nouveau) être engagés en tant qu'arbitres normaux doivent, en plus de l'inscription en ligne aux cours, envoyer au secrétariat de swiss unihockey jusqu'au **31 mars 2017** une demande écrite, avec signature du président du club.

Nouveaux observateurs Grand terrain / Petit terrain

Les arbitres qui sont en fonction en tant qu'arbitres actifs depuis au moins trois saisons peuvent devenir observateurs (personnes qualifiées pour coacher les arbitres et évaluer leurs prestations), s'ils disposent des aptitudes nécessaires pour cette fonction. Tout candidat à cette fonction doit avoir 20 ans révolus et pouvoir attester une expérience en tant qu'arbitre lors des trois dernières années. Sur demande adressée au ressort compétent de la Commission des arbitres pour des motifs justifiés, d'autres candidats peuvent également être admis comme observateurs.

Vous trouverez davantage d'informations ainsi que les formulaires nécessaires sous le lien suivant :
http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/observateurs/

Nouveaux instructeurs

Les arbitres qui sont en fonction en tant qu'arbitres actifs depuis au moins trois saisons peuvent devenir instructeurs pour la formation des arbitres, s'ils disposent des aptitudes nécessaires pour cette fonction. Sur demande adressée au ressort compétent de la Commission des arbitres pour des motifs justifiés, d'autres candidats peuvent également être admis comme instructeurs.

L'aptitude à la fonction d'instructeur sera vérifiée lors d'un entretien personnel préalable.

Date du cours pour les nouveaux instructeurs : 29 avril 2017

Les personnes intéressées par ce défi sont priées de s'annoncer au secrétariat de swiss unihockey, afin qu'elles puissent recevoir les documents d'inscription.

Pour de plus amples informations concernant les exigences et l'activité des instructeurs, veuillez vous adresser au ressort « Formation » de la Commission des arbitres (skra@swissunihockey.ch).

Inscription aux cours

IMPORTANT : **Délai d'inscription : 31.03.2017**

Chaque arbitre doit

- saisir son inscription en ligne via le portail (https://portal.swissunihockey.ch) ;
- dûment compléter (ou contrôler) ses données de base et faire les modifications nécessaires en ligne ;
- mettre à jour régulièrement son numéro de téléphone et son adresse e-mail !

Nouveaux arbitres : cours de base Grand terrain / Petit terrain

Le cours de base dure un jour et a pour but de transmettre, dans cette partie théorique, les connaissances de base nécessaires à tout(e) arbitre d'unihockey. Chaque candidat(e) arbitre doit en outre passer un examen au terme de ce cours.

S'inscrire assez tôt

Etant donné que le nombre de participants à certains lieux de formation est limité, nous vous conseillons vivement de vous inscrire en ligne assez tôt pour les cours. Les cours saisis en ligne, ainsi que leurs dates, deviennent alors immédiatement définitifs pour les arbitres.

Dates de cours Grand terrain

Description	Durée	Langue	Date(s) de cours	Lieu	Places
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	F	Di. 14.05.2017	Fribourg	24
Cours de base pour nouveaux arbitres avec partie pratique	1½ jour	F	10.-11.06.2017	Fribourg	24
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Sa. 06.05.2017	Ittigen	50
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Di. 14.05.2017	Zurich	50
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Sa. 27.05.2017	Maienfeld	30
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Di. 11.06.2017	Ittigen	50
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Sa. 17.06.2017	Nottwil	40
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Sa. 24.06.2017	Olten	40
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	I	Di. 07.05.2017	Bellinzona	15
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	I	Sa. 03.06.2017	Bellinzona	15
Partie pratique (cours pratiques pour arbitres sur une base volontaire)	Inscription et dates à partir du mois d'avril sous le lien suivant : http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/				

Dates de cours Petit terrain

Description	Durée	Langue	Date(s) de cours	Lieu	Places
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	F	Di. 14.05.2017	Fribourg	24
Cours de base pour nouveaux arbitres avec partie pratique	1½ jour	F	10.-11.06.2017	Fribourg	24
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Di. 07.05.2017	Ittigen	50
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Sa. 13.05.2017	Zurich	50
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Di. 28.05.2017	Maienfeld	30
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Sa. 10.06.2017	Ittigen	50
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Di. 18.06.2017	Nottwil	40
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	D	Di. 25.06.2017	Olten	40
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	I	Di. 07.05.2017	Bellinzona	15
Cours de base pour nouveaux arbitres	1 jour	I	Sa. 03.06.2017	Bellinzona	15
Partie pratique (cours pratiques pour arbitres sur une base volontaire)	Inscription et dates à partir du mois d'avril sous le lien suivant : http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/				

Validité de l'inscription
L'inscription d'un nouvel arbitre est valable lorsqu'il

- a saisi en ligne son inscription à un cours ;
- a complété **toutes ses données de base sur le portail**.

IMPORTANT : le candidat arbitre doit indiquer **au moins un numéro de téléphone et une adresse e-mail valide** (qui lui appartienne personnellement, et non une adresse d'un membre du comité).

Par son inscription au cours, le candidat arbitre reconnaît les règlements et directives de swiss unihockey en vigueur.

Cours pratiques

La **partie pratique** dure une demi-journée supplémentaire et est **offerte sur une base volontaire, mais est vivement recommandée à tous les nouveaux arbitres**. A cette occasion, ces derniers ont la chance de pouvoir vivre leurs premières expériences sur le terrain en tant qu'arbitres et de profiter des conseils avisés de formateurs.

Ces cours pratiques sont toutefois également ouverts à tous les autres arbitres, peu importe leur niveau. Grâce à la présence de différents partenaires issus du monde de l'arbitrage, ces cours constituent une plate-forme dynamique permettant de partager des expériences et de se préparer de manière spécifique et individuelle à la fonction d'arbitre, une activité exigeante mais ô combien intéressante !

L'inscription aux cours pratiques sera possible à partir du mois d'avril sous le lien suivant :
http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/

Arbitres déjà en fonction / arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction

Le délai d'inscription pour tous les arbitres (de réserve ou non) est le 31 mars 2017. Les arbitres déjà en fonction reçoivent directement les documents pour l'inscription aux cours 2017.

L'inscription d'un arbitre (de réserve ou non) via le portail (https://portal.swissunihockey.ch) est valable lorsqu'il

- a saisi en ligne son inscription à un cours ;
- a contrôlé **toutes ses données de base sur le portail** et effectué les éventuelles modifications.

Exception : cours d'observation de match

Les arbitres qui sont suivi l'année dernière un cours complémentaire (*EK*) suivront cette année un cours d'observation de match. Ces cours auront lieu durant la saison (à partir de septembre 2017) et les arbitres concernés devront s'inscrire à l'un de ces cours jusqu'au **1er juillet 2017**. L'inscription à ces cours sera possible à partir du 20 juin 2017.

Changement entre Petit terrain et Grand terrain

Les arbitres Petit terrain déjà en fonction qui souhaitent changer pour arbitrer sur Grand terrain peuvent choisir en ligne un « cours de changement pour Grand terrain » [*Umsteigerkurs GF*] via le portail (https://portal.swissunihockey.ch).

Les arbitres Grand terrain déjà en fonction qui désirent changer pour arbitrer sur Petit terrain s'annoncent au bureau de la Commission des arbitres (tél. : 031 330 24 40 ; e-mail : skrs@swissunihockey.ch) pour être inscrits individuellement à un cours.

Dans les deux cas, il est impératif de remplir le formulaire se trouvant sous le lien suivant et de l'envoyer au bureau de swiss unihockey :
http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/formation/administration-des-cours/

Observateurs / instructeurs

Les observateurs et les instructeurs doivent suivre une procédure d'inscription particulière ; celle-ci est communiquée personnellement par e-mail aux personnes concernées.

Changements de statut d'arbitre

Formulaires

Tous les formulaires concernant les transferts, les dispenses, les démissions et les changements de fonction se trouvent sous les liens suivants :

http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/

http://www.swissunihockey.ch/fr/administration/telechargement/

Les demandes de démission et de dispense sont confirmées par le statut correspondant indiqué dans le **carnet d'adresses des arbitres** qui se trouve **sur le portail** (https://portal.swissunihockey.ch). Aucune confirmation écrite ne sera envoyée par e-mail.

Transferts

La période de transfert ordinaire s'étend jusqu'au **1er mars 2017 (cachet de la poste)**. Durant ce délai, chaque club est tenu de libérer un arbitre qui a rempli ses obligations (art. 4.4 du Règlement des arbitres).

Transferts durant la période du 2 mars 2017 au 31 juillet 2017:
Des demandes de transfert de la part d'arbitres peuvent être faites uniquement avec l'accord explicite des deux clubs. La Commission des arbitres se réserve le droit de refuser de tels transferts extraordinaires.
Pour un transfert extraordinaire accordé durant cette période, une taxe sera prélevée par l'intermédiaire du juge disciplinaire.

Transferts après le 31 juillet 2017:
Les demandes de transfert ne seront plus traitées et seront refusées.

Dispenses

Les arbitres déjà en fonction ont la possibilité de se faire dispenser pour une saison.

Un arbitre dispensé

- ne compte pas dans le contingent des arbitres ;
- ne doit pas suivre de cours de formation ;
- n'aura pas d'engagements à accomplir.

Une demande de dispense écrite, signée par le club, doit être envoyée au secrétariat de swiss unihockey jusqu'au **1er mars 2017**.

Démissions

Les arbitres en activité qui souhaitent démissionner de leur fonction d'arbitre doivent envoyer leur démission au moyen du formulaire ad hoc, signé par le club, jusqu'au **1er mars 2017 (cachet de la poste)**.